



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse  
Cunsigliu Economicu Suciale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE<sup>1</sup>**  
**Du Mardi 24 juin 2025 à 10h**  
Présentiel (Salle des délibérations – Assemblée de Corse)

Le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de Corse s'est réuni **le mardi 24 juin 2025, à 10 heures**, en présentiel de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse, pour tenir sa séance plénière, sous la Présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI.

Le secrétariat de séance était confié à Madame Marie-Josée SALVATORI, Vice-Présidente.

**L'ordre du jour était le suivant :**

**I- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 20 mai 2025 ;**

**II- Examen des projets d'avis relatifs à la saisine de Monsieur le président du Conseil Exécutif :**

**2.1 -** Projet d'avis 2025-31 relatif au compte financier unique 2024 de la Collectivité de Corse ;

**2.2 -** Projet d'avis 20205-32 relatif au Projet de création de l'Etablissement Public d'Incendie et de Secours de Corse (EPISC) ;

**III- Point d'étape des commissions ad hoc ;**

**IV- Point sur les représentations extérieures ;**

**V- Questions diverses.**

\*\*\*

**Étaient présents (45) :**

Véronique ACKER-CESARI, Christian ANDREANI, André ANGELETTI, Michèle BARBE, Anthony BARTOLI, Antoine BATTESTINI, Frédéric BENETTI, Michèle BIAGGI, Gérôme BOUDA, Pasquale BRASSET, Magali CANNAC-PADOVANI, Charles CASABIANCA, François CASABIANCA, Mathieu CASANOVA, Alexandra CESARI, Hyacinthe CHOURY, Françoise CIANFARANI, Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI, Jean-Pierre CLEMENTI, Jean DAL COLLETTI, Nicolas DE PERETTI, Xavier D'ORAZIO, Hélène DUBREUIL-VECCHI, Marie-Jeanne FEDI, Bernard FILIPPI, François FONDACCI, Jean-Jacques GIANNI, Jean-

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité le jeudi 24 juillet 2025

Pierre GIUDICELLI, Jean-Pierre GODINAT, Cécile LIBERATORE-RUGGERI, Denis LUCIANI, Jean-Pierre LUCIANI, Patrick MIAS, Marie-Jeanne NICOLI, Marc NINU, Laura NOBILI, Christian NOVELLA, Jean-Thomas OLLANDINI, Pat O'BINE, Jean-Jacques RIUTORT, Vincent ROYER, Valérie SALDUCCI, Marie-Josée SALVATORI, Jean-Dominique SUSINI & Pierre VITALI.

**Étaient absents et ont donné pouvoir (7) :**

Jean BRIGNOLE (*Pouvoir à Jean-Pierre LUCIANI*), Jean CANARELLI (*Pouvoir à Frédéric BENETTI*), René LOTA (*Pouvoir à Jean-Pierre GIUDICELLI*), Fabrice OGLIASTRO (*Pouvoir à François CASABIANCA*), Pierre-Jean RUBINI (*Pouvoir à Jean-Pierre GODINAT*), Paul TROJANI (*Pouvoir à Marie-Jeanne NICOLI*), Stefanu VENTURINI (*Pouvoir à Jean-Dominique SUSINI*)

\*\*\*

**Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du CESEC de Corse** demande en préambule à Madame la vice-présidente, Marie-Josée SALVATORI de procéder à l'appel des conseillers, après constatation du quorum (*45 présents à l'ouverture de séance*), la Présidente, précise que le CESECC peut valablement délibérer.

Puis **la Présidente** entame son discours d'ouverture de séance :

*« Comment commencer cette séance plénière sans évoquer l'escalade guerrière qui meurtrit encore un peu plus le Moyen-Orient et risque d'embraser la planète ? Peut-on croire que la paix puisse être imposée par la force et peut-on encore espérer que les armes se taisent et que les négociations reprennent ?*

*Les dernières actualités mondiales ne sont pas de simples informations lointaines. Les guerres qui se multiplient, les tensions qui bouleversent l'équilibre géopolitique, les tragédies humaines, les crises économiques, sociales, environnementales résonnent fortement en nous et nous affectent profondément.*

*Ce climat qui génère incertitude et angoisse pèse lourdement sur les populations.*

*Toutes proportions gardées, et en appréciant à leur juste mesure les réalités insulaires, nous vivons nous aussi une période troublée : violences de toutes sortes qui s'intensifient, l'emprise des réseaux mafieux qui continuent d'étouffer la vie publique ; un sentiment d'inquiétude, voire d'insécurité, s'installe. Dans ce contexte alarmant, de pertes de repères, de colère sourde, la confiance en un fonctionnement démocratique apaisé est mise à mal, et progressent les courants politiques aux discours radicaux et aux solutions autoritaires et simplistes.*

*Mais face à ces dangers, il ne faut pas oublier que les forces vives que nous représentons, celles qui agissent sur le terrain - enseignants, agriculteurs, soignants, entrepreneurs, commerçants, artistes, bénévoles associatifs, syndicalistes et tant d'autres, s'emploient chaque jour à construire une Corse productive, solidaire, attachée à la justice sociale et à la démocratie.*

*Nous avons d'ailleurs eu le témoignage de cette approche constructive, vendredi, lors de la réunion organisée par la CDC en partenariat avec AVITEM, concernant le projet « territoires cultivés », concrétisé dans une série de forums ouverts qui explorent le lien entre culture et développement durable en Méditerranée, en mettant en avant le rôle essentiel du secteur culturel comme levier de transitions ; nous avons eu donc le témoignage de l'extrême richesse, de la vitalité des réalisations présentées, de leur créativité ; de nombreuses initiatives, alternatives, hybrides, pluridisciplinaires, ancrées dans mémoire et l'imaginaire collectifs mais dans une perspective contemporaine, portées très souvent par la jeune génération démontrent la capacité collective à inventer des manières nouvelles d'envisager le développement durable.*

*J'y reviendrai au moment des questions diverses pour que nous puissions échanger à ce propos.*

*C'est précisément dans cette dynamique positive que le conseil s'inscrit et que sa mission prend tout son sens, c'est un lieu rare où la parole circule librement où se rencontrent les voix multiples de la société et c'est également un espace amplificateur de ces démarches, il les fait connaître, les soutient, s'en inspire.*

*Nous ne nous contentons pas seulement d'accompagner les débats, nous les nourrissons, et nous avons éclairé de nos préconisations tous les sujets importants dont nous avons été saisis. Mais face aux bouleversements climatiques, démographiques, politiques, nous ne pouvons, nous contenter de gérer le court terme, nous devons nous projeter, nous l'avons fait en particulier dans Cambià u Campà, nous le faisons*

*dans nos rapports d'auto-saisine, et nous le ferons puisque nous sommes associés à Corsica Pruspettiva, initié par la présidente de l'ADC, qui va élaborer un scénario faisable et souhaitable pour la Corse de 2050, et que nous avons décidé d'apporter notre contribution à l'avis du CESE « Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive en 2050 » mais je crois qu'il faudra, amplifier cette démarche prospective afin que cette dimension soit encore plus présente dans l'ensemble de nos productions.*

*Et je crois que loin d'être inutile voire dérisoire, c'est cet espace de dialogue, de concertation et d'intelligence collective, où la pluralité des analyses et des points de vue sont entendus, qu'est le CESEC qui contribue à bâtir des réponses durables et partagées aux défis spécifiques et essentiels qui se posent à la Corse.*

*Aujourd'hui plus que jamais nous devons affirmer notre place dans les grandes orientations qui se dessinent pour le futur de la Corse.*

*Le processus d'autonomie en cours, qui ne se résume pas à un cadre juridique, mais qui s'engage dans l'élaboration d'un projet collectif de transformation, ne peut se faire sans la société civile, il ne peut aboutir durablement si les Corses ne s'y reconnaissent pas ; le conseil doit y être pleinement associé pour que soient intégrés les besoins et les attentes de la société. L'autonomie ne peut être seulement pensée dans les cercles institutionnels, elle doit être portée, enrichie, et légitimée par les acteurs et les citoyens qui font vivre l'île au quotidien. C'est une exigence démocratique et je crois que le conseil tente d'y répondre.*

*Il en va de même pour la révision du PADDUC qui n'est pas un document technique, un simple projet d'aménagement : il est une vision stratégique du territoire, un véritable choix de société. Le conseil, là encore, fort de sa composition diverse et de ses compétences transversales, doit être un acteur central dans cette réflexion de fond, et contribuer à garantir une cohérence entre le développement économique, la préservation de l'environnement et du vivant, la justice sociale et l'équilibre territorial.*

*Nous y travaillerons dès la rentrée.*

*La société corse par sa taille, sa densité relationnelle et la force des liens de proximité, offre un terrain unique pour favoriser la concertation de tous les acteurs dans l'élaboration de projets qui engagent l'avenir. Et nous pouvons nous féliciter que les instances collaboratives auxquelles nous participons se multiplient tant au sein de la Collectivité de Corse mais aussi au niveau de l'Etat, gage de la reconnaissance de l'intérêt de nos apports aux débats ; récemment nous avons concouru à l'élaboration du plan académique Scola 2030, et assisté au comité socio-économique mis en place par le préfet.*

*Nous allons aujourd'hui examiner notre avis sur le CFU, le récent rapport de la CRC insiste sur la nécessaire réduction de la trajectoire financière de la CDC, nous avons alerté sur le poids que fait peser la baisse progressive des financements de l'état sur les collectivités – encore plus en Corse où les recettes sont moindres- Mais cette contrainte ne doit en aucun cas conduire à sacrifier les investissements stratégiques dont la Corse a besoin, ainsi une rigueur renforcée s'impose pour rationaliser mieux les dépenses et rechercher des ressources nouvelles. Si j'évoque cela c'est pour dire que dans la continuité de notre travail concernant l'autonomie, il faudra réfléchir ensemble dans le cadre du transfert de compétences et de la loi organique, précisément au périmètre du transfert de la fiscalité, car ce n'est pas une simple ligne comptable, c'est un des éléments clés de la réussite qui donnera la pleine capacité aux élus de faire des choix concrets pour notre avenir. Sans les moyens de sa politique, aucune autonomie ne saurait être pleine et entière.*

*Parce que le CESECC incarne une parole indépendante, enracinée dans son expérience du terrain, il pose les jalons d'un chemin à tracer collectivement pour l'avenir de la Corse guidé par l'intérêt général et le bien commun. Dans un contexte de plus en plus exigeant, le maintien de cette institution, son renforcement, s'imposent comme une nécessité démocratique.*

*Vous le savez au mois de mai, certains parlementaires ont tenté de supprimer les CESER, et nous nous sommes tous mobilisés pour l'empêcher. CESER de France avait auparavant initié une réflexion, intitulée « Chemin d'avenir » visant d'une part à partager les bonnes pratiques des différents conseils, mais surtout à préciser le rôle et les méthodes des conseils au sein de la démocratie participative, de faire évoluer leur fonctionnement et leurs méthodes pour mieux répondre aux enjeux contemporains et aux attentes des citoyens.*

*La menace de suppression a rendu cette démarche encore plus pressante, qui permettra de consolider une vision partagée et de renforcer notre légitimité. À cet effet, un questionnaire vous a été envoyé. Il interroge notre place, nos missions et nous invite à une réflexion approfondie sur notre fonctionnement et nos ambitions. Plus qu'une simple consultation, ce questionnaire offre la possibilité de faire remonter des suggestions et des propositions concrètes sous forme de commentaires libres. Cette contribution est essentielle,*

*elle doit permettre une refondation afin que les CESER, et en particulier le nôtre, continuent d'être des forces de propositions pertinentes au service des territoires dans leur singularité. Ce questionnaire qui n'a retenu l'attention que de 18 conseillers, je le regrette, nous servira de base pour travailler à l'évolution souhaitable des conseils consultatifs -y compris pour nous de manière spécifique dans le cadre de l'évolution institutionnelle vers l'autonomie- et nous mettrons en chantier cette réflexion, avec la collaboration de l'Assemblea di a Ghjuventù et de la chambre des territoires.*

*En tant que membres de ce conseil, nous ne sommes pas des témoins des transformations en cours mais de véritables acteurs, et je sais que nous voulons tous faire vivre la démocratie non pas comme une procédure mais comme un engagement actif.*

*Je vous remercie pour votre écoute. »*

**La Présidente** passe alors à l'examen de l'ordre du jour.

\*\*\*

## **2/ Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 20 mai 2025 ;**

**La Présidente** interroge les Conseillers quant à leur prise de connaissance du document.

**Christian NOVELLA** indique avoir sollicité quelques modifications, déjà prises en compte en amont.

**François CASABIANCA** pour sa part souhaiterait être rendu destinataire de ce procès-verbal plus rapidement afin de pouvoir en prendre connaissance dans de meilleures conditions.

**La Présidente** répond que si cela est possible, un effort sera fait en ce sens.

Puis, aucune autre prise de parole n'étant sollicitée, **la Présidente** soumet le projet de procès-verbal au vote :

### **Votants : 52**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 52

Le procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 20 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*

A l'issue du processus de vote, **la Présidente** suggère d'intervertir les deux premiers points de l'ordre du jour, pour une meilleure maîtrise du temps.

## **2/ Point d'étape des commissions ad hoc ;**

**La Présidente** a souhaité qu'un point d'étape soit effectué, pour les 3 groupes de travail *ad hoc*, et cède la parole à Frédéric BENETTI, qui va initier l'exercice.

➤ **Frédéric BENETTI** - *Président du Groupe de travail relatif au transport ;*

Dans un premier temps, il adresse ses remerciements aux différents participants très volontaires, car ils représentent un apport considérable à ce groupe de travail, très délicat dans tous ses aspects et dont le but est de tracer les contours d'un nouveau transport, ou plutôt d'un transport plus adapté

à la nouvelle ère économique, sociale et environnementale de la Corse. Cette équation n'est pas simple tant l'actualité donne raison sur ce point, mais comment prendre en considération compte tenu des enjeux économiques, sociaux, environnementaux, l'amélioration de l'ensemble du système de transport insulaire, en tenant compte des habitants de l'île qui ont du mal à se déplacer, ainsi que de la dimension sanitaire. Le rapport final prendra davantage de temps car les évolutions sont constantes en la matière ; et il a été proposé de scinder ce travail, en 3 parties :

- 1/DSP et transports externes et hors DSP ;
- 2/Chemin de fer ;
- 3/Mobilité interne ou intermodalité.

Pour l'heure, l'étape 1 est en cours avec des auditions qui sont menées, et ont d'ores et déjà, été auditionnés :

- Fabrice SALINI, spécialiste des transports ;
- Stéphane de LA ROSA, professeur de droit européen au sein de l'Université de La Sorbonne, qui a aiguillé sur la problématique systématique de retoilage sur certains contrats au niveau européen ;
- Flora MATTEI, l'ancienne Présidente de l'OTC ;
- Pierre MATTEI de la Corsica Ferries ;
- Pierre VILLANOVA pour la Corsica Linea ;
- Michel BIANCAMARIA, Directeur de la Méridionale
- Jean-François WIDUCH, directeur régional Air France ;
- Pierre MURACCIOLI directeur d'Air Corsica ;
- Gilles GOSSELIN, directeur de Volotea
- Andria FAZI pour tracer les contours historiques de cette commission.

Nous en sommes à la fin des auditions de cette 1<sup>ère</sup> partie, et Jean-Félix ACQUAVIVA a acté sa participation à l'audition du 02 juillet prochain à 10h pour tracer d'autres contours, après avoir obtenu l'apport plus technique que politique -ce qui était agréable- de l'ancienne présidente MATTEI. Enfin, Patrice SALINI sera réauditionné en septembre prochain, après qu'un rapport précis et détaillé, ait recensé les analyses des différentes auditions.

Alors, un 1<sup>er</sup> bilan pourra être effectué d'ici la mi-octobre voire mi-novembre, malgré un planning retardé car la matière est évolutive ; pour ensuite examiner la 2<sup>ème</sup> étape, qui s'axera autour des chemins de fer ou de l'intermodalité, à titre personnel, il indique avoir une préférence pour les chemins de fer parce que c'est une solution au désengorgement des pôles urbains, d'autant qu'en Corse, certains lieux de passage sont extraordinaires (par exemple, à Calvi), où le wagon longe la mer.

**La Présidente** remercie Frédéric BENETTI pour sa présentation et sollicite les Conseillers quant à d'éventuelles observations.

**Jean-Jacques GIANNI** fait un parallèle avec les travaux de la Chambre des Territoires, puisqu'il a pu assister à la présentation effectuée par Jean-Félix ACQUAVIVA sur le schéma directeur des routes, du chemin de fer et des transports : la commission pourrait intervenir au moment crucial de cette refonte générale.

**La Présidente** en profite pour suggérer que l'exercice effectué devant la Chambre des Territoires, soit réitéré devant le Conseil.

**Christian NOVELLA** a assisté aux Assises du Transport où deux commissions distinctes étaient réunies, l'une relative à la territorialité et l'autre sur l'achat de flux aériens : pour sa part il a noté 2 interventions, d'abord le député CASTELLANI qui a indiqué « devoir effectuer un déplacement lundi sans avoir de place » et M. TROJANI qui a affirmé que « sans DSP, on s'adaptera ». Il a tenté de questionner les présents autour des thématiques environnementales, et seuls des comptes mathématiques lui ont été opposés, pendant que l'association INSEME arguait de délais plus longs pour obtenir des titres de transport notamment maritimes, des contraintes environnementales

étaient présentées pour justifier des augmentations de tarif. Par ailleurs, il a interrogé les membres quant à savoir les raisons pour lesquelles, des cargos uniquement de fret n'étaient pas prévus : il lui a été objecté que cette alternative n'était pas rentable, alors qu'en aparté, il a pu s'entretenir avec un chef d'entreprise qui lui a affirmé le contraire. En définitive, les discours sont les mêmes qu'au sein du CESECC pourtant de nombreux présents n'étaient pas convaincus par la DSP, alors qu'elle est défendue par la Collectivité de Corse.

**La Présidente** remercie Frédéric BENETTI et donne la parole à François CASABIANCA.

➤ **François CASABIANCA** – *Rapporteur pour le Groupe de travail sur les Ruralités* ;

Le groupe de travail a été délibérément intitulé « Revitaliser le milieu rural en Corse : vers une meilleure justice spatiale au bénéfice des ruralités de Corse » avec comme objectif général celui d'éclairer les décideurs publics et privés sur les moyens de revitaliser le milieu rural en Corse en tenant compte de la diversité des situations. Les objectifs finaux ont été retravaillés en commission avec comme idée principale, celle de réduire les fractures territoriales, avec 3 objectifs attendus :

- 1/ objectiver les différences entre les bassins de vie, de façon à mieux rendre compte de leur diversité et surtout mieux comprendre les mécanismes d'appauvrissement des zones les plus éloignées ;
- 2/ concevoir un nouveau cadre d'action publique qui assure un meilleur niveau de justice spatiale en Corse en modulant les modalités en fonction des bassins de vie concernés ;
- 3/ produire un répertoire d'ajustement des politiques publiques qui tienne mieux compte de la diversité des ruralités dans l'optique de la revitalisation.

Méthode avec 3 grandes étapes de travail :

- Compréhension systémique des contrastes entre les situations observables, avec les représentations de la diversité, en particulier les typologies et le choix d'une échelle pertinente ;
- Passer en revue l'ensemble des fonctions essentielles de la vivabilité en milieu rural (logement, mobilité, santé, éducation, activités, emplois...);
- Solliciter et mobiliser toutes les initiatives locales et les explorations innovantes portées par les acteurs susceptibles de partage et de généralisation (bourse à idées).

A ce jour, des avancées importantes ont été faites sur la 1<sup>ère</sup> étape notamment sur la compréhension systémique, en repartant des conclusions de l'auto-saisine précédente (examinée en décembre 2023) et en analysant des catégories qui permettent de distinguer les bassins de vie entre eux, avec les auditions :

- de l'INSEE sur la typologie des communes rurales, et la notion de bassin de vie ;
- des responsables du PADDUC au sein de la Collectivité de Corse, avec les éléments pour la révision ;
- de l'ANCT avec les spécificités de la région Corse, région la plus rurale de France ;
- de l'ANEM qui a permis de regarder au plus près du massif Corse, c'est-à-dire les 360 communes de Corse moins une vingtaine, soit à peu près 340 communes dont une grande partie cumule la loi Littoral et la Loi Montagne ;
- de Fabien GAVEAU, historien qui a permis une analyse depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'au début du XX<sup>ème</sup>, les décrochages et les origines des problèmes d'actualité ;
- Et enfin, de la Direction de l'aménagement du territoire de l'AUE qui est revenue sur la catégorisation des communes, telle qu'elle existe aujourd'hui dans le PADDUC, en identifiant les effets pervers de cette catégorisation.

Les auditions à venir sont programmées pour mercredi 09 juillet prochain au matin avec Claire DELFOSSE, Benoît BUNNIK et Martin VANIER, géographes avec des questions de mobilité, de précarité ou de lien social et de rôle de la culture, de trajectoires sur les bassins de vie, ou de projets de territoires, qui vont être évoquées. D'autres auditions suivront à la rentrée en lien avec une réflexion sur les responsables administratifs sur les communes, les regroupements communaux, et

les découpages des EPCI. Enfin, une synthèse devrait raisonnablement pouvoir être restituée à la fin du mois d'octobre, avant d'entamer la 2<sup>ème</sup> étape, à partir du mois de novembre.

**La Présidente** remercie François CASABIANCA pour sa présentation et souligne que la méthode de travail du Conseil telle qu'elle est employée au sein des différents groupes de travail, démontre une nouvelle fois sa pertinence : d'abord le repérage des bonnes pratiques, des projets innovants et la concertation des territoires.

**Gérôme BOUDA** salue l'initiative de l'audition de M. Fabien GAVEAU, qu'il a, à titre personnel, beaucoup appréciée notamment au niveau de la cartographie de la ruralité, en Corse : cela lui a permis de mieux appréhender ce qu'était la Corse des temps passés, en dehors de tout ce qu'il avait pu lire jusque-là.

**Jean-Jacques GIANNI** souligne la qualité des différents intervenants qui est de façon générale, d'un très bon niveau : en témoigne, la demande de ré-audition de certains intervenants ; mais aussi, la remise en cause des différents process et des travaux, ce qui est d'autant plus intéressant que cela se déroule au moment fort de la révision du PADDUC. A ce titre, le CESECC doit saisir l'opportunité d'être repositionné.

**François CASABIANCA** précise que cette 1<sup>ère</sup> phase démontre que malgré les politiques publiques en faveur du monde rural mises en place, les tendances lourdes qui s'expriment ne sont pas inversées et continuent à produire de l'exclusion des zones les plus exclues et un enrichissement des zones péri-urbaines : les contrastes se creusent malgré les politiques publiques actuelles et il est important de déconstruire les catégories utilisées aujourd'hui, en vue d'une construction de nouvelles catégories, pour disposer dès l'automne d'une vision des effets pervers des catégorisations antérieures.

**La Présidente** considère qu'à travers ses travaux, le CESECC parvient à être une force de propositions originales et innovantes, en prise avec les réalités du terrain : cela commence à être effectif et reconnu, comme en témoignent les différentes sollicitations notamment sur des documents stratégiques pour l'avenir de la Corse.

➤ **Denis LUCIANI** – *Président du Groupe de travail relatif au Système éducatif* ;

Le groupe de travail a débuté ses travaux en juillet dernier avec notamment les auditions de Ghjiseppu TURCHINI et Jean-Marie ARRIGHI, sur la place de la langue corse et de l'enseignement de l'Histoire, et avec Michel BARAT, Recteur de l'Académie de Corse durant de nombreuses années. Dans une deuxième partie, un comparatif avec les autres systèmes éducatifs qui peuvent être voisins en Méditerranée ou en Europe, ou dans les DOM ou les TOM : notamment ceux qui ont des compétences éducatives plus avancées ou une politique linguistique intégrée dans ce système éducatif, ou même l'aspect insulaire ou l'éloignement qui octroie des dispositions particulières.

Ont d'ores et déjà, été auditionnés :

- Pour la Sardaigne : Mara SANA, directrice d'une école de Gallura et Francisco SEDDU, professeur à l'Université de CAGLIARI pour des comparatifs avec la Sardaigne, et des questions sur la gestion de la thématique de l'éducation, de la compétence, de la répartition de la compétence et le rapport à la ruralité ;
- Giulio SALERNO, Professeur à l'Université de Matera a évoqué la loi de l'Autonomia differenziata, c'est-à-dire la compétence éducative dans les régions à statut commun d'Italie, avec l'évolution de cette compétence éducative demandée et le transfert de la ressource fiscale accordé et qui se met en place : le calendrier et les rythmes scolaires font partie des compétences qui ont déjà été transférés.

- Pour la Catalogne : la comparaison s'est faite au niveau de la volonté de maîtriser le système éducatif et notamment la compétence linguistique avec une politique très active depuis les années 1980 : avec un transfert quasiment complet, qui s'accompagne de moyens financiers, avec une différence au niveau de la perception des impôts puisque la Catalogne (3<sup>ème</sup> région d'Espagne, la plus riche) contribue plus qu'elle ne reçoit de l'Etat espagnol qui conserve la répartition de l'assiette fiscale, dont la question de l'éducation est partie prenante ;
- Pour la Nouvelle-Calédonie, ont été entendus le responsable du CESECC et le ministre de l'Education de la Polynésie : des auditions très intéressantes inhérentes au système français où la comparaison a pu être effectuée entre les territoires : de nombreux problèmes de type juridique ont été mis à jour, avec la question du maintien du vivier des enseignants sur place -comme évoqué en Corse, il y a peu- avec l'éventuelle mise en place un double système : territorial/national dont on pourrait s'inspirer.

Pour compléter cette première partie, l'audition de Malte manque, afin de pouvoir constater de quelle manière un Etat enseigne et aborde le plurilingue, cependant elle reste toujours à l'ordre du jour.

Dans la seconde partie, l'audition de Rémi PAOLINI, Recteur de l'Académie de Corse -qui a été reportée- sera reprogrammée d'ici peu : il s'agit de la situation de l'Académie dans une tout autre démarche, c'est-à-dire un projet pour lequel, une évolution institutionnelle pourrait être envisagée. A la suite, le mois de juillet verra les auditions des syndicats d'enseignants, des associations de parents d'élèves, des responsables de l'enseignement professionnel ou de la formation (INSPE) afin d'avoir les visions des acteurs de terrain sur ce qu'est le système éducatif et quelles pourraient être ses évolutions.

Un point d'étape pourrait être effectué en octobre, pour parvenir à une présentation du rapport à compter de janvier 2026 car l'objectif de cette auto-saisine est d'obtenir un état du système éducatif en Corse et de proposer des solutions au regard de différentes paramètres tels que l'environnement européen, le statut d'autonomie mais aussi le transfert de la ressource fiscale et humaine : transférer le statut d'autonomie dans le cadre de la loi organique et définir exactement ce qui sera transféré est le cœur du processus, qui doit être mis au débat.

De nombreuses solutions ont d'ores et déjà émergé, par exemple la commission d'adaptation des programmes qui existe déjà en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie (suggérée par Jean-Marie ARRIGHI) ou la question du statut territorial ou pas, en Polynésie où il y a de gros problèmes au niveau de la ressource enseignante, ou sur le transfert de la ressource fiscale car la négociation sur le transfert de la compétence est indissociable de la négociation sur le transfert de la fiscalité.

**La Présidente** remercie les différents contributeurs pour leurs interventions, et leurs engagements ainsi que celui des membres des différents groupes de travail sur ces problématiques essentielles.

### **3/ Examen des projets relatifs à la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif ;**

**3.1- Projet d'avis 2025-31 relatif au** relatif au compte financier unique 2024 de la Collectivité de Corse ;

Rapporteuse Marie-Josée SALVATORI pour la commission « Finances, suivi et évaluation des politiques publiques » ELARGIE A TOUS.

Madame le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Marie-Josée SALVATORI pour sa présentation et donne la parole aux conseillers.

Aucune prise de parole n'étant sollicitée, **La Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

**Votants : 52**

NPAV : 0

Abstention : 1 (*Jean-Pierre GODINAT*)  
Contre : 0  
Pour : 51

**Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2025-31.**

**3.2- Projet d'avis 2025-32 relatif au Projet de création de l'Etablissement Public d'Incendie et de Secours de Corse (EPISC) ;**

Rapporteur Pierre VITALI pour la commission « Education, formation & jeunesse »

Monsieur le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Pierre VITALI pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

**Marie-Josée SALVATORI** relève les inconnues financières entre autres qui figurent dans ce rapport, notamment l'installation du siège à Corte, qui ne pourra se faire sans la mobilisation de personnels, qui même s'ils ne sont pas en résistance de changement ont besoin d'avoir des précisions sur le *modus operandi*, elle ne se déclare pas certaine qu'en interne, le Comité Social d'Entreprise des 2 SIS se soit prononcé favorablement. Elle indique avoir interrogé le Président du Conseil Exécutif qui a objecté que cette opération respectait un principe de neutralité budgétaire, toutefois elle n'en est pas convaincue.

**Pierre VITALI** confirme que le Président SIMEONI a été peu précis sur cette question, selon lui cela se concrétisera dans un second temps. Il précise que le siège géographiquement acté à CORTE, devrait voir l'installation des deux directeurs des SIS concernés avec un secrétariat, sans autre précision quant à un détachement de personnel ou une éventuelle création d'emploi. Enfin, il précise que l'Exécutif œuvre depuis 5 ans à l'élaboration de ce rapport, par conséquent il conviendrait de laisser du temps ; nonobstant, il observe des réserves financières et de ressources humaines.

**Hyacinthe CHOURY** s'interroge sur le statut juridique de cet EPISC, quant à savoir si la Collectivité de Corse va être partie prenante, et pourrait à ce titre permettre des transferts de personnels et pas seulement des 2 SIS.

**La Présidente** confirme qu'il s'agit d'un EPISC avec la participation des élus de la Collectivité ainsi que les personnels des 2 SIS au sein de la gouvernance, soit une forme spécifique d'établissement public pour pouvoir effectuer des services interdépartementaux, elle stipule que cela a été créé une fois sur le continent (Val d'Oise) qui n'a pas bien fonctionné du point de vue opérationnel.

**Denis LUCIANI** pour sa part, juge ce projet plutôt positif pour tendre vers davantage de relations au sein de la Méditerranée, seule la déclinaison de l'opérationnalité va devoir se poser. Néanmoins, la concrétisation de l'opérationnalité est un problème général observé au niveau de la Corse, dans de nombreux domaines depuis quelques années, et aujourd'hui précisément pour cette structure.

**Cécile LIBERATORE-RUGGERI** dit connaître le milieu, car elle officiait en qualité de pompier volontaire et selon elle, les problèmes internes sont toujours les mêmes : les deux départements souhaitant conserver leurs prérogatives, elle s'interroge sur la manière dont ils vont pouvoir coordonner cette nouvelle couche ?

**Pierre VITALI** constate deux fonctionnements différents et pratiquement opposés, et pense qu'il ne sera pas évident de réunir les deux structures, cependant, d'ici 2028 -date de programmation-, il fait confiance au Président SIMEONI pour réunir les deux SIS et parvenir à une territorialisation.

**Hyacinthe CHOURY** conçoit l'opérationnalité au plus proche du terrain, dans de nombreux domaines et particulièrement dans celui-lui : le pilotage de l'opérationnalité au sein de chaque SIS est fondamental, en revanche la dimension stratégique doit être élargie au sens territorial surtout, si l'on veut que les avions soient basés en Corse, si on veut une réflexion globale sur les moyens alloués pour l'ensemble du territoire : il est indispensable d'avoir cette réflexion stratégique et sans doute des moyens calculés stratégiques et pas seulement opérationnels ou délégués par l'Etat. De plus la dimension internationale dont il est question, pourrait un facteur de développement important qui pourrait justifier ce projet.

**La Présidente** considère qu'en effet, il y a de nombreuses incertitudes, mais comme il s'agit d'un processus progressif et à long terme, qui présente un grand atout, le maintien de l'opérationnalité au sein des 2 SIS qui gardent leur opérationnalité, avec une coordination et une définition collective des orientations stratégiques semblent s'imposer.

Puis, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

**Votants : 52**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 52

**Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis 2025-32.**

\*\*\*

#### **4/ Point sur les représentations extérieures ;**

**La Présidente** revient sur :

- La réunion de la cellule sociale économique mise en place par le préfet de Région, qui s'est tenue le 05 juin dernier, dont le relevé de conclusion, des débats, et principales préconisations et décisions qui ont été prise, a été transmis à tous les Conseillers : subséquemment, dans le cadre des deux séminaires internes relatifs à la situation socio-économique, il serait souhaitable pour la rentrée de septembre, que le CESECC organise soit en séminaire interne ou en commission du développement économique élargie. Cette dernière reprendrait à la fois, les travaux déjà effectués en interne avec les préconisations, en tout cas les axes de réflexion définis afin de les mettre en regard avec les travaux effectués par la cellule économique de la préfecture pour travailler à élaborer l'analyse et les solutions proposées ;
- La conférence des Nations Unies sur les Océans qui s'est tenue, samedi 7 juin dernier à Nice, où elle s'est rendue accompagnée de François-Joseph SCANAVINO ; en effet, ces rencontres sur la pollution des océans organisée par l'ONU ont réuni l'ensemble des Etats, puisque la semaine précédant l'évènement, de nombreuses rencontres étaient organisées et le CESECC de Corse y assistait avec les CES de l'Arc-Méditerranéen, auquel le CESECC participe depuis quelques années. Ce colloque réunissait l'ensemble des pays et même si, un recul -mesures au niveau des Etat pour la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique- est constaté, il n'en reste pas moins que les conclusions du GIEC sont alarmantes, cette rencontre avait pour but de faire prendre, de manière collective et conjointe aux états présents, des mesures collectives et efficaces. Le travail initié avec l'Ars-Méditerranéen autour de la lutte contre les pollutions plastiques en Méditerranée, a permis un accueil sur le stand Mercator Océan International, une Organisation Non Gouvernementale (ONG) extrêmement importante qui travaille à recenser l'ensemble des données scientifiques sur la pollution des mers en temps réel, et qui a élaboré un jeu

numérique de l'ensemble des mers et océans pour une meilleure visualisation des dangers et des pollutions, mais aussi de connaître les travaux mis en place pour les résoudre.

Le CES de l'Arc-Méditerranéen qui oeuvre depuis 2 ans et qui, à ce titre a, du reste, été reçu à Valence pour la signature d'une charte qui engageait ses signataires, pour lutter contre les pollutions plastiques en Méditerranée avec comme 1<sup>er</sup> objectif la création d'un observatoire des pollutions plastiques en Méditerranée pour :

- Collecter des données fiables ;
- Comprendre les mécanismes de ces pollutions ;
- Orienter les politiques publiques pour qu'elles soient vraiment efficaces.

A cet effet, une déclaration solennelle a été établie qui résume l'objectif poursuivi mais aussi, les enjeux que cela représente ; cet observatoire souhaité par les CES de l'Arc-Méditerranéen doit essayer de fédérer autour de lui d'autres régions méditerranéennes, mais aussi d'autres ONG comme Mercator, qui oeuvrent à la défense et à la lutte contre les pollutions des mers et des océans. Enfin, parmi les stands présents au Palais des Congrès de Nice, les îles françaises d'outre-mer présentaient à la fois, l'état de leurs travaux mais aussi les pollutions auxquelles elles étaient soumises et les moyens de lutter contre elles ; à ce titre, il a été regretté l'absence de la Corse, parce que c'était une vitrine importante où sont passés l'ensemble des dirigeants de la planète et des Etats, avec une prise de conscience autour de la lutte efficace contre les pollutions plastiques.

**Hélène DUBREUIL-VECCHI** s'enquiert de la transmission de ce document, car en raison de nombreux dysfonctionnements informatiques, il semblerait qu'elle ne l'ait pas reçu.

**La Présidente** confirme que le texte a bien été transmis à tous les Conseillers *via* le Secrétariat Général.

**Michèle BARBE** se questionne sur la possibilité d'avoir accès à la carte des visualisations de la pollution.

**La Présidente** confirme le travail en cours d'élaboration de l'ONG Mercator, qui a signé la déclaration solennelle présentée par les CES de l'Arc-Méditerranéen, sur un jumeau numérique des mers et océans et à ce titre, il y avait sur le stand une mappemonde avec les points particuliers des pollutions les plus graves, que l'ONG continue à alimenter. Les modalités des partenariats n'ont pas encore été étudiées mais d'ores et déjà, ils seront partie prenante de l'observatoire que les CES de l'Arc-Méditerranéen souhaitent construire et rendre efficient le plus rapidement possible.

**Michèle BARBE** insiste quant à savoir si un envoi sera effectué, et quel était l'intérêt de se rendre au Congrès.

**La Présidente** rappelle que l'intérêt réside dans l'affirmation de la création de cet observatoire, d'autant que cette proposition des CES de l'Arc-Méditerranéen permet une impulsion pour la fédération à la fois des organismes qui luttent pour la préservation de l'environnement et les luttes contre le réchauffement climatique et les CES qui font des propositions en ce sens. L'intérêt est aussi d'avoir noué ce partenariat avec Mercator, et d'imaginer les prolongements qui pourront être donnés, par notamment un élargissement du CES de l'Arc-Méditerranéen aux autres régions, comme le Maghreb ou l'Italie, puisque là-bas, il n'y a pas de CES, il faudra trouver des relais qui soient des assemblées de citoyens ou la société civile qui s'exprime sur ce sujet, par une sensibilisation aux questions relatives à la lutte contre le réchauffement climatique, à la préservation de l'environnement ou aux recherches de solutions innovantes avec notamment un recueil des bonnes pratiques pour aboutir à long terme à la création de cet observatoire, et à plus court terme à l'organisation d'un grand colloque au sein de l'Union Européenne, sur ces sujets portés par les CES de l'Arc-Méditerranéen.

**Magali CANNAC-PADOVANI** s'enquiert des futures réunions qui se dérouleront sur ces thématiques.

**La Présidente** ignore la date des prochaines réunions, l'idée aujourd'hui est d'organiser un colloque au niveau de l'Union Européenne avec en toile de fond, la création de l'Observatoire des pollutions ; l'UNOC s'est déroulé du 09 au 13 juin dernier à Nice, en présence notamment de la Présidente de l'Assemblée de Corse, pour une représentation politique. Nonobstant, ce qui a été déploré, relève de la semaine précédente qui réunissaient les ONG et les associations, où la représentation de la Corse n'a été que peu visible.

**Magali CANNAC-PADOVANI** renchérit qu'elle serait très intéressée pour y participer, en raison de sa spécialisation dans le milieu marin.

**La Présidente** porte à la connaissance de Magali CANNAC-PADOVANI que l'Office de l'Environnement de la Corse était parfaitement informé, et représenté en la personne de son président, elle s'en est du reste, entretenue avec le Président ARMANET, car une représentation plus large de la Corse et des associations qui œuvrent dans ce domaine, aurait été judicieuse.

**Christian NOVELLA** rappelle la venue lors d'une conférence organisée par le CESEC de Corse, d'Isabelle AUTISSIER avec WWF dans le cadre d'une convention avec la Collectivité de Corse sur les pollutions plastiques en Méditerranée et s'enquiert d'une part d'une éventuelle relation entre les deux manifestations, et d'autre part, des suites ont été données à ce projet.

**La Présidente** confirme que dans la convention signée entre la Collectivité de Corse et WWF figurait déjà, l'idée de la création de l'Observatoire des pollutions plastiques et c'est à la suite de cette rencontre, qu'il a été décidé de s'engager auprès du CES Arc-Méditerranée pour travailler sur cette problématique : pour l'heure, des travaux sont engagés par l'Université de Corse, démontrant ainsi l'importance de cette question. Au niveau de la Collectivité de Corse, le projet est toujours en cours mais pas encore réalisé.

- Le dernier Bureau délocalisé du CESECC s'est tenu le 12 juin dernier, dans les locaux de la Communauté de Communes Ile-Rousse Balagne (CCIRB) dans une optique de proximité, afin d'observer au plus près des territoires de quelle façon, les élus s'emparent des problématiques présentes sur leur microrégion, et comment ils tentent d'y répondre en trouvant des solutions adaptées à leur réalité, mettant en évidence une hétérogénéité des réponses apportées. L'intérêt de la communauté de communes présidée par Lionel MORTINI s'est révélé intéressant notamment, au niveau des initiatives menées :

✓ mise en place d'une régie agricole, avec une exploitation intercommunale maraîchère qui vise à alimenter l'épicerie sociale, les crèches et les cantines (gestion intercommunale) pour une meilleure gestion des filières

✓ Gestion intercommunale des crèches

✓ S'agissant des déchets, ils ne sont pas favorables au développement du porte-à-porte, et ont opté pour un seul réceptacle de l'ensemble des déchets pour les centraliser et mieux les traiter.

Dans ce droit fil, il est prévu en fin d'année, en fonction des différentes communautés de communes rencontrées, de faire une synthèse afin de voir comment les problèmes sont pris en compte ainsi que les solutions apportées.

**Hyacinthe CHOURY** estime que la commission du Développement économique et le GT Ruralités, auraient intérêt à auditionner de Lionel MORTINI, président de la communauté de communes car les initiatives prises sont particulièrement intéressantes, notamment parce que le traitement des déchets sur la commune est auto-financé, que ce n'est pas seulement une régie maraîchère qui est mise en place mais un développement public qui permet un développement économique sur la région. De surcroît, la dimension transport est également pensée puisque 11

lignes de bus -desservent 22 communes- auto-financées, induisant que le budget général n'a pas à abonder ces différents budgets. Par conséquent, ces solutions méritent d'être étudiées en profondeur pour regarder au plus près leur reproductibilité.

**La Présidente** réitère la proposition du compte-rendu de la rencontre, afin que les présidents des différents groupes de travail puissent s'en emparer pour alimenter leurs recherches.

Par ailleurs, **la Présidente** revient sur la participation de Céline AGOSTINI, Secrétaire générale du CESECC, à l'inauguration du navire STARESO à Calvi, mardi 17 juin dernier, car elle-même était empêchée : à ce titre, elle a pu constater l'intérêt de cet organisme et suggère qu'une délocalisation du Bureau se tienne dans ce lieu important et scientifiquement reconnu nationalement et internationalement.

Puis **la Présidente** cède la parole à André ANGELETTI et François CASABIANCA qui ont participé lundi 16 juin dernier au conseil d'administration de l'ODARC, et participeront samedi 28 juin prochain à l'Assemblée générale « Terre de liens ».

**André ANGELETTI** revient sur leur participation au conseil d'administration de l'ODARC, où ils ont initié une présentation synthétique du rapport d'auto-saisine sur l'autonomie alimentaire. Il relate l'échange qui a eu lieu avec les membres du conseil d'administration dont certains ont argué du caractère pas assez fort des propositions émises par ce rapport, qui a donné lieu du reste à la réponse de François CASABIANCA, indiquant à l'intéressé que lui-même avait voté en faveur de ce texte. Il poursuit sur l'aspect tendu de cette réunion, malgré l'intervention du Président LIVRELLI qui a pour sa part, mentionné les préconisations sur le Plan Stratégique National qui établit les critères du guide des aides de l'ODARC et pour lesquelles, il dit s'être inspiré de l'auto-saisine. Cependant, au regard du contexte actuel, pour l'ODARC, qui est un acteur essentiel du développement agricole et rural, c'est la question politique qui a prédominé.

**François CASABIANCA** appuie le propos d'André ANGELETTI, et revient sur les tensions autour de la perception et de la mise en œuvre de la politique agricole en Corse, où sévit clairement un agri-bashing qui provient de décennies d'errements sur une grande partie des financements PAC, indépendamment des gens qui produisent et qui travaillent bien, l'image n'est cependant, pas bonne et tout en pâtit. La réflexion menée et l'intérêt de démontrer que ce n'était pas seulement une agriculture de production, mais aussi nourricière, fait toute la différence car une partie des mots d'ordre lors des manifestations nationales, récentes des agriculteurs, était « Nous vous nourrissons », or localement ce n'est pas le cas. Néanmoins, le Président est revenu sur 3 dispositifs qui vont dans le sens des préconisations émises par le rapport :

- Le travail sur le maraîchage avec des structures de moins de 3ha avec 80% de prise en compte ;
- Aides à la production fourragère protéique des exploitations d'élevage : ce volet avait été identifié très directement dans le rapport (mise en avant de la production de protéines sur les exploitations, les légumineuses, tout ce qui peut faire baisser ce qui acheté ailleurs) ;
- Travail en lien avec la Chambre Régionale d'Agriculture sur le Marché d'Intérêt Territorial (MIN ou MIT) qui est un dossier qui avance.

En définitive, malgré certains points qui avancent, néanmoins, l'inertie dans le système est incontestable.

**André ANGELETTI** estime pour sa part, qu'à travers cette réunion d'autres éléments ont été évoqués qui vont au-delà du rapport, notamment le principe de pouvoir gérer les sommes disponibles qui proviennent de l'Europe *via* la PAC, et de les adapter au territoire, or aujourd'hui, on ne dispose pas de cette capacité, ce qui induit une dépendance -qui n'aide pas la profession- à une politique européenne, voire nationale, qui n'est pas adaptée. Par conséquent, puisqu'aujourd'hui le territoire est mal équipé en termes de production, la question qui se pose est de savoir pourquoi le fret -sur les produits agricoles- n'est pas aidé ? Avec deux alternatives, une

aide au fret agricole pour acheter les produits et pouvoir nourrir et produire ou une mise en œuvre des finances, pour que cette autonomie arrive. Or aujourd'hui, les produits agricoles entrants ne sont pas éligibles, de surcroît la dernière aide au fourrage (en 2017) prévoyait 350€/tonne, alors que lors de la sécheresse qui a suivi, les producteurs de fourrages ont augmenté le prix : *in fine* la production agricole n'a bénéficié d'aucune aide : c'est un véritable sujet politique pour parvenir à combattre ces systèmes qui génèrent de nombreuses injustices. En outre, sur le maraîchage, aujourd'hui le PSN aide à hauteur de 80% seulement, avec comme contraintes, moins de 3 hectares de superficie à exploiter, ou 1000m<sup>2</sup> en termes de serre, ce qui pour un agriculteur n'est pas admissible ; de fait le maraîchage se retrouve en difficulté : ce schéma est donc à revoir, pour parvenir à un pourcentage entre 4 et 5.

**La Présidente** souhaite évoquer une rencontre à laquelle certains conseillers ont participé, « Territoires cultivés » en partenariat avec la Collectivité de Corse et l'Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables basée à Marseille, cette structure est soutenue par les différents participants à ce forum « Territoires cultivés » que sont la métropole de Nice, Vitrolles, la municipalité métropolitaine d'Izmir et la Corse. L'intérêt de cette rencontre autour de la coopération et la coproduction en Méditerranée est de recueillir dans ces différents territoires, les actions, les réalisations ou les projets qui paraissent très innovants et adaptés à une problématique qui vise à associer la culture et l'aménagement et la préservation de l'environnement, avec une volonté de mise en synergie toutes les actions du domaine culturel, avec les acteurs de l'aménagement du territoire et la lutte contre le réchauffement climatique et pour la préservation de l'environnement. Elle précise pour sa part avoir participé à la réunion du 20, et ajoute que Christian ANDREANI et Gérôme BOUDA, étaient présents, le 19 à Bastia. Sur la Corse, les initiatives et les projets sont nombreux, avec en toile de fond une grande vitalité : il est important d'aider à les faire connaître et à s'en inspirer. L'objectif de cette structure est d'une part de favoriser ces synergies, de mettre en rapport ces villes méditerranéennes et de créer une communauté d'acteurs qui valorise les connaissances, les savoir-faire et les échanges, avec un travail déjà initié sur le tourisme. A ce titre, dans le cadre du projet de colloque au mois de septembre, il conviendrait d'inviter certains partenaires d'AVITEM, à titre de participants. Ces 4 forums qui se sont déjà déroulés à Vitrolles, Nice, Ajaccio & Bastia et à Izmir d'ici le mois de novembre, doivent aboutir à la création d'un livret d'actions qui va recenser tout ce qui se fait dans ces villes et régions, pour essayer de proposer un manifeste des villes méditerranéennes de culture et d'écologie, qui seront issus des comptes-rendus exhaustifs effectués à la suite des actions présentées durant ces 4 forums. En outre, l'AVITEM présente également des dispositifs d'échanges, d'expertises, et de formations, et tentent de promouvoir un développement durable. Il était très intéressant de pouvoir constater le dynamisme dont font preuve les acteurs qui tentent d'impulser cette synergie.

**Christian ANDREANI** fait le lien avec les auto-saisines menées au CESECC et particulièrement le groupe de travail sur les ruralités, qui pose les problèmes d'aménagement pour demain, de plus il revient sur le constat effectué d'un manque de transversalité dans les services de la Collectivité de Corse. La réflexion portée par le CESECC est au cœur des préoccupations, notamment l'importance de la culture -puisqu'on parle de droit culturel des territoires- pour laquelle le Conseil pourrait du reste, être le fer de lance, non seulement de la réflexion mais aussi de son application, par la vitalité du monde associatif qui l'incarne sur les territoires, en l'absence de politique culturelle cohérente : pour mémoire, il renvoie au rapport du cabinet d'études « Emergences ».

**La Présidente** informe qu'un compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée sur le commentaire de la synthèse adressée, de l'étude sur les politiques publiques de la culture du Bureau d'études « Emergences » et rappelle qu'elle reste dans l'attente du rapport complet, afin de l'étudier et de l'analyser, pour peut-être déboucher sur des propositions du CESECC à ce sujet.

**Michèle BARBE** déclare n'avoir pas été disponible pour assister à cette réunion, elle insiste sur la richesse du travail effectué par les associations : elle s'enquiert des délais de transmission du livret prévu.

**La Présidente** indique qu'avant la fin de l'année ce livret de conclusions des 4 forums devrait être disponible, pour proposer la création d'un manifeste qui réunira l'ensemble de ces partenaires, pour un développement durable en Méditerranée qui associe la culture et l'aménagement du territoire.

**Christian NOVELLA** revient sur un travail effectué, il y a à peu près un an, avec le Parc Naturel marin du Cap Corse, qui travaillait avec Izmir et une ONG, qui avait relaté l'état de l'artificialisation énorme en Turquie, due au tourisme mais qui avait parallèlement mis en avant, une réserve intégrale qui n'est pas touchée par les espèces évasives (pourtant très nombreuses là-bas), démontrant ainsi que si un milieu est sain en biodiversité, les espèces invasives ne prennent pas le pas sur les autres espèces.

**Cécilia LIBERATORE-RUGGERI** confirme qu'il y a eu peu de communication autour de ces deux journées.

**La Présidente** stipule que pour sa part, elle ne parlait que du Conseil.

**Cécilia LIBERATORE-RUGGERI** poursuit sur les expositions qui se déroulent actuellement au Musée de la Corse, Femmin'Isula, « Nonza, ou l'univers onirique de Leonor FINI » ainsi que « Regard contemporain » emmenée par Christian BUFFA jusqu'à la fin du mois de décembre 2025.

**Jean-Pierre GODINAT** suggère dans le droit fil des préoccupations inhérentes à l'écologie, que soient coupés -en séance- les projecteurs qui ne servent à rien.

**La Présidente** objecte que cela est peut-être lié à la retransmission ; puis elle cède la parole à Jean-Pierre LUCIANI qui propose une déclaration relative à la démocratisation de l'accès à la langue corse, en milieu scolaire.

**Jean-Pierre LUCIANI** observe en préambule, qu'il lui a paru intéressant de proposer une motion pour énoncer des évidences, car il semblerait qu'en Corse actuellement la langue corse est présente en milieu scolaire, cela paraît une évidence démocratisée, puisqu'en théorie elle est prévue par l'article 7 de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse qui dispose que la langue corse est une matière « enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires » ; or 20 ans après, il est de bon aloi d'ouvrir des portes ouvertes. A cet effet, il fait lecture de ladite motion.

*« La langue corse est aujourd'hui un facteur de cohésion sociale, un facteur d'intégration indiscutable. Elle est devenue également un élément de la politique inclusive dans le milieu scolaire et un facteur de réussite pour nos élèves qui construisent dans notre institution scolaire leur citoyenneté ouverte, éclairée et empreinte de tolérance.*

*Il faut donc sans aucune crainte, ni retenue à la fois permettre à la langue corse une place forte dans notre système éducatif en Corse sans contrevenir à tous les fondamentaux déjà inscrits dans les textes officiels qui régissent les contenus et programmes scolaires, sans contrevenir aux valeurs universelles que les enseignants praticiens éclairés font valoir dans le quotidien de leur classe.*

*La généralisation de l'enseignement de la langue corse a fait ses preuves, la normalisation de son enseignement bilingue à parité horaire est une richesse pour nos bambins et la mise en œuvre d'un enseignement immersif à haute exposition apparaît comme le moyen incontournable pour parvenir à un bilinguisme équilibré qui s'extraîrait de la situation diglossique dans laquelle nous sommes encore aujourd'hui plongés en Corse.*

*Définir la langue corse comme un axe fondamental des savoirs scolaires n'est pas un caprice mais une obligation pour atteindre cet objectif partagé de la façon la plus consensuelle et naturelle par l'immense majorité des corses. Ce choix ne met aucunement en difficulté le socle commun de connaissances, de compétences et de culture tel qu'il est défini dans le Code de*

*l'Education. Au contraire, il le renforce, tout comme il renforce les fondamentaux du lire, écrire et compter.*

*« Una manu lava l'altru » : l'officialité territoriale de la langue corse ne contrevient pas à l'officialité républicaine telle qu'elle est déclinée dans l'article 2 de la Constitution, bien au contraire, elle la renforce. Elle ouvre d'autre part les ponts vers d'autres langues vivantes étrangères et le bi-plurilinguisme est une évidence effective et généreuse qui se vérifie tous les jours dans nos classes en Corse.*

*Il est d'ailleurs grand temps de s'extraire de cette insécurité juridique qui érige par surinterprétation la langue française comme langue unique alors qu'elle doit être la langue commune et pour autant non exclusive. L'évolution institutionnelle qui se présente à nous aujourd'hui en Corse est une occasion formidable de s'émanciper au niveau linguistique et de pouvoir mettre en adéquation ce que le Peuple corse souhaite majoritairement au niveau statutaire pour la langue corse avec un cadre juridique sécurisant et définitivement sécurisé jusqu'à la norme supérieure de la Constitution. Une Collectivité autonome inscrite dans la Constitution le peut à travers une loi organique qui définirait les contours statutaires de la langue corse.*

*L'heure n'est pas à la polémique stérile mais plutôt à la construction et à la définition de ce cadre institutionnel.*

*Nous ne pouvons attendre la finalisation de la Collectivité autonome pour démarrer les orientations stratégiques en matière de politique linguistiques : il faut obligatoirement de l'anticipation car nous savons que le chemin est à la fois sinueux et fragile.*

*En inscrivant la langue corse dans l'axe 1 du Projet Académique « Scola Corsa » et en affichant la langue corse comme un des savoirs scolaires fondamentaux, nous anticipons car gouverner c'est prévoir.*

*Finaliser la généralisation de l'enseignement bilingue à parité horaire c'est permettre cette offre à tous les élèves comme une valeur ajoutée tout en intégrant l'intégralité des contenus ou programmes qui s'appliquent dans tout l'hexagone. C'est certainement une singularité par rapport à l'ensemble du schéma national, qui doit être perçue comme un axe d'innovation pédagogique au service de la réussite scolaire en Corse. Développer une montée en puissance de l'enseignement immersif c'est parvenir à s'extraire d'une situation diglossique, en obtenant des locuteurs parfaitement bilingues, et c'est favoriser l'émancipation du citoyen en Corse. »*

**La Présidente** remercie Jean-Pierre LUCIANI d'avoir proposé une déclaration -puisque'elle ne présente pas la forme d'une motion- qui reçoit l'adhésion de l'ensemble des membres du Conseil, puisque cette position a déjà été exprimée à plusieurs reprises lors de différents travaux.

**Hélène DUBREUIL-VECCHI** souhaite elle aussi remercier Jean-Pierre LUCIANI, en sa qualité de linguiste de base, spécialité qui pourtant n'intéresse pas grand-monde alors que c'est la base de la société, de l'économie, de la vie et du développement ; cependant, elle s'interroge sur la raison pour laquelle ce texte n'a pas été rédigé en langue corse ? Par ailleurs, dans un tout autre registre mais qui a un lien tenu avec ce sujet de la langue, elle aussi a participé aux journées de l'AVITEM où Malte, petite île similaire à la Corse, en termes de population (350 000 habitants), qui a supporté le joug de l'Angleterre, une des plus grandes puissances mondiales et européennes, a été mise à l'honneur et où sont couramment parlés le maltais, l'anglais et l'italien.

**Jean DAL COLLETTA** salue lui aussi l'initiative de Jean-Pierre LUCIANI, car il a étudié ce qui s'est passé au mois de juin au niveau national, avec l'arrêt du Conseil d'Etat qui a confirmé l'annulation des deux articles du règlement intérieur du Conseil Exécutif et de l'Assemblée de Corse (en date du 05 juin 2025). En même temps, une proposition de loi déposée par un député de La Réunion, qui a pour objet de faire augmenter la réussite scolaire des élèves de La Réunion avec l'enseignement des langues régionales locales. Et enfin, de façon concomitante, une motion a été déposée par un particulier d'origine bretonne, pour le changement de l'article 2 de la constitution du 04 octobre 1958, qui dispose que la langue de la République est le français, qui n'a du reste, jamais dit que c'était la seule ; or le juge administratif français a toujours interprété que c'était l'unique langue de la république. A ce titre, il invite à la lecture des débats parlementaires d'alors,

le ministre qui présente le projet de loi en 1952, pour introduire l'article 2 de la constitution dit : « L'objet de l'article 2, n'est pas la lutte contre les langues régionales, mais contre une langue étrangère, l'anglais ». Cela est à peu près le discours tenu par la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite loi TOUBON : c'est la raison pour laquelle, il remercie Jean-Pierre LUCIANI d'avoir proposé ce texte. Enfin, il y a des réponses qui ont été faites dans la presse, notamment à Claude PERRIN car malheureusement, d'un point de vue du règlement, s'il attaque le nouveau Plan académique de la langue, il craint qu'il n'ait raison devant la justice.

**Gérôme BOUDA** estime que prendre autant de précautions oratoires pour défendre la langue corse, le rôle, l'objet et l'utilité sociale le ferait presque penser à un complexe : selon lui, il n'y a pas besoin d'expliquer l'utilité de la langue et il serait plus intéressant de s'intéresser aux scolaires qui apprennent les mathématiques, la géographie et le français en langue corse, dans plusieurs écoles bilingues.

**Jean-Pierre LUCIANI** agrée pleinement le propos de Gérôme BOUDA, cependant il ajoute que parvenu à un certain âge la sagesse est une qualité, et parfois les choses sont mieux comprises, lorsqu'elles sont dites, et répétées.

**Cécilia LIBERATORE-RUGGERI** a observé depuis longtemps que malgré la langue corse enseignée à l'école, lorsqu'elle accueille les élèves pour effectuer la visite du musée de la Corse, systématiquement en langue corse, elle constate que la plupart ne le parle pas.

**Denis LUCIANI** (*en langue corse*) revient sur ce qu'il qualifie d'attaque frontale, c'est-à-dire, le courrier d'une association de parents d'élèves contre l'usage de la langue corse, et s'accorde sur le propos de Jean DAL COLLETTO selon lequel, le Plan académique pourrait tomber, ce n'est pas anodin et doit être considéré, comme une remise en cause de l'enseignement de la langue et une attaque directe contre tout ce qui a été fait depuis 25 ans. Pour sa part, il défend la langue partagée comme le pivot du peuple corse du XXI<sup>ème</sup> siècle, et devient une langue qui nous permet de nous ouvrir vers le bassin méditerranéen, l'Italie, la Sardaigne, toutes les langues romaines qui nous permet d'entrer en contact et n'est pas une langue d'enfermement, mais langue qui permet de communiquer plus largement. Par conséquent, user de l'argument que des élèves qui auraient, des difficultés, les verraient s'accroître si un enseignement de la langue corse était prodigué, est réellement un motif fallacieux et qui ne peut décemment être opposé. En sa qualité de représentant de la 1<sup>ère</sup> fédération de parents d'élèves depuis des années, l'APC, il soutient le plan académique de Monsieur le Recteur de Corse, comme cela a déjà été dit par voie de communiqué de presse, souhaite que les écoles immersives et bilingues soient de plus en plus nombreuses, afin que l'enseignement soit de plus en plus dispensé et pour leur part, ils ne laisseront pas attaquer l'enseignement de la langue qui est le socle de l'identité corse et de la construction du peuple. Enfin, il conclut sur la nécessité du partage de la langue corse pour tous, en surveillant bien sûr ce qu'il va se passer, car dans l'éventualité où ce plan serait attaqué et/ou remis en cause, il promet de ne pas rester silencieux.

**Jean-Dominique SUSINI** (*en langue corse*) souscrit au propos de Jean-Pierre LUCIANI, notamment sur le principe de répéter des évidences, mais aussi sur le fait de se justifier qui est selon lui, une façon de se mettre en faiblesse. En outre, ce texte qui stipule les seuls intérêts économique et intellectuel -ce qui est important et indéniable- de parler la langue corse, voudrait dire que s'il y avait un raisonnement inverse, cela prouverait qu'il n'y a pas d'intérêt économique ou intellectuel de parler corse, et voudrait donc dire qu'il n'y a pas besoin de parler sa langue. En conclusion, pour sa part, lorsqu'il parle sa langue, notamment avec ses enfants, même si c'est important au sein de l'espace méditerranéen, c'est surtout parce qu'il est fier d'être corse, parce qu'il veut que ses enfants soient fiers d'être corses, qu'ils parlent la langue de leurs ancêtres et cela ne va pas à l'encontre d'autres pays, d'autres langues ou d'autres peuples.

**Jean-Pierre LUCIANI** (*en langue corse*) précise que l'objectif poursuivi était de ne pas s'enfermer dans l'espace scolaire, car la problématique était celle de la langue corse, pas seulement celle de la dimension éducative ; or ici, il y a eu une intervention sur un point précis qui touche l'espace scolaire et il assure que certains enseignants ont été touchés par cette attaque.

**Hyacinthe CHOURY** s'exprime en langue française, car il ajoute que lorsqu'il était enfant, à l'école il était puni s'il employait le corse : selon lui, si la langue n'existe pas, tout le reste n'existe pas ; et même s'il déclare être un mauvais locuteur, il a compris tous les propos tenus en langue corse jusque-là. Il considère que l'immersion est indispensable pour tout le monde, et le concernant, parti très jeune, sur le continent, il est revenu presque comme un continental qui débarque : aussi l'immersion aussi faible soit-elle, par la radio, la télévision, est extrêmement positive pour les personnes qui ne sont pas des locuteurs naturels. Il est important que les enfants qui naissent ici, et ceux qui débarquent aient un facteur commun, qui permet leur intégration et la construction de faire communauté. En outre, pour les enfants eux-mêmes, être bilingue dès le départ, facilitera l'acquisition de nouvelles langues de façon naturelle. Enfin, il souscrit pleinement à cette proposition en guise de réponse, en revenant sur le fondamental, le contenu élémentaire et les appréciations qui sont faites indépendamment d'une réponse à une attaque.

**Jean-Pierre LUCIANI** se veut optimiste et souhaite conclure sur une note positive, car la veille, la convention tripartite, liant l'Etat par Michel PROZIC, préfet de Haute-Corse, et les représentants de Scola Corsa, a acté la signature des 2 premiers contrats d'association de Scola Corsa, et au regard du soutien apporté par le Conseil Economique depuis de longues années, il considère que ce grand moment n'est pas en opposition avec l'école publique -le Recteur l'a bien compris- mais plutôt vers une route qualitative. Le choix effectué par Scola Corsa est la mise en place un dispositif, avec l'objectif de locuteurs bilingues dans le cadre d'un bilinguisme équilibré, même si l'école publique a aussi cet objectif cela reste plus difficile, mais en travaillant ensemble, cela peut être possible. Il ajoute avoir adressé un message à Monsieur le Recteur de Corse : « Que Neils Armstrong me pardonne, mais cette signature a été un petit pas pour la langue corse, mais un grand pas pour l'humanité. »

**La Présidente** remercie Jean-Pierre LUCIANI et soumet la déclaration au vote.

**Votants : 52**

NPAV : 0

Abstention : 1 (*Michelle BIAGGI*)

Contre : 0

Pour : 51

La déclaration est validée à l'unanimité.

\*\*\*

**5/ Questions diverses :**

**La Présidente** revient sur la contribution du CESE sur « un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050 », qui devra être élaborée avant le 05 octobre, afin qu'à la fin du mois, l'avis du CESE soit voté concernant ce thème, qui prendra en compte les contributions des différents CESER qui y participent. Afin de préparer le contenu des travaux, un Bureau extraordinaire est prévu le 08 juillet à 14h, suivi d'une réunion des 3 sections, le 23 juillet à 14h à Ajaccio en visioconférence au lendemain de l'assemblée générale plénière qui se déroulera mardi 22 juillet à Bastia.

**La Présidente** poursuit sur la conférence sur l'Intelligence artificielle, proposée par Corsica Pruspettiva, le 16 juillet prochain à 17h30, à Bastia, pour laquelle, l'invitation a été transmise à tous.

**André ANGELETTI** souhaite faire part d'une communication officielle de la préfecture au sujet du Bombyx disparate, car il y a un conflit de chiffres, avec 5 régions identifiées sur l'état des lieux pour 20 000 hectares : Cap Corse, nord de Bastia, Vallée du Prunelli, le Taravo et le centre Corse. Or dans ce rapport, il ressort que dans la région de Ventiseri, cette prolifération serait en augmentation avec des experts de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) qui l'estimerait, « en phase décroissante amorcée ». Alors que dès fin mai, soit le début de cette invasion, l'Etat a objecté qu'il convenait d'attendre la fin du mois de juin, pour faire un bilan : cette contradiction au sein des services de l'Etat contrarie le monde agricole, car les 20 000 hectares identifiés correspondent à un chiffre de référence, à 20% des ESA, d'autant qu'ils ne sont pas capables de se projeter sur d'éventuelles conséquences : chênes, châtaigneraie en général soit des arbres fruitiers qui nourrissent tout un élevage dans la production, l'arboriculture, les plantes. Il termine en qualifiant ce rapport d'inefficace en termes de communication, et qui n'est pas en harmonie avec la réalité.

**François CASABIANCA** précise que les populations de chenilles font leur cocon et passent au stade suivant, celui de papillon ; cependant, tant qu'elles ne sont pas à ce stade, elles mangent pour pouvoir terminer leur cycle biologique, et tant que ce cycle n'est pas terminé, les dégradations commises ne peuvent pas être estimées : c'est logique et cohérent avec la biologie de l'espèce. Néanmoins, cela n'empêche pas une vigilance accrue, car ces espèces, lorsque les femelles pondent dans des zones où les larves peuvent se développer (en général dans les chênaies), et lorsqu'elles ont terminé de manger les chênes, elles s'attaqueront à autre chose, car elles continuent leur cycle biologique de croissance.

**André ANGELETTI** s'inquiète de l'analyse de ces experts, dont on ignore tout malgré des interrogations à ce titre, par ailleurs, une phase décroissante est annoncée, alors qu'ils constatent que la microrégion de Ventiseri est en phase montante : les analyses des experts sont donc divergentes, et du côté de l'Etat et du DRAAF, il était prévu d'attendre la fin de mois de juin pour pouvoir établir un véritable état des lieux qui ne peut et ne doit, être minimisé car les interventions techniques ne peuvent être financées par l'état, sur un territoire de 20 000m<sup>2</sup> qui est menacé. Il souhaite insister sur le manque d'anticipation.

\*\*\*

**La Présidente** remercie l'ensemble des Conseillers pour leur attention, leur participation, leur engagement dans les débats. Enfin, elle souligne la qualité du travail de tous : Conseillers, équipe administrative ainsi que Christophe, le technicien d'ATACC, avant de clore les débats et lever la séance à 13h20.